

Dossiers déposés avant le 16 octobre 2025

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

18/09/2025	DP 59647 25 00034	Monsieur Jérémie LEFEBVRE	53 rue de l'Ermitage 59143 WATTEN	Tubage inox noir : uniformisation des couleurs avec le reste de la façade pour la pose d'un tubage extérieur en inox noir sur le pignon suite à la pose d'un poêle à granule pour des soucis d'écologie responsable et d'économie d'énergie.
28/08/2025	DP 59647 25 00033	Monsieur Matthieu SYX	25 rue des Alliés 59143 WATTEN	Transformation d'un local professionnel à l'usage de bureaux à un local commercial à l'usage de restauration rapide.

PERMIS DE CONSTUIRE POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES

06/10/2025	PC 59647 25 00005	Madame Sabrina HERLEN	178 rue Pascal Leulliette 59143 WATTEN	Extension: -Structure parpaing, hauteur 2,50m + enduit projeté à blanc. Tuile anthracite de la marque Pastel 20. Création de 2 fenêtres + 1 porte PVC blanc marque Aline. -Face fenêtre: 1) double vitrage double vantaux PVC blanc 1060x980. -Arrière fenêtre: 2) double vitrage 1 vantail PVC blanc 680x1480. -Porte double vitrage, vitré, PVC blanc 2m18x83cm.
15/07/2025	PC 59647 25 00004	Monsieur David POMMEROLLE	27 place du Rivage 59143 WATTEN	Changement de statut: transformer 3 garages en habitation. Remplacement des portes de garage en baies vitrées et fenêtres. Installation de fenêtres de toit + Porte d'entrée. Remplacement toiture (car amiante). La façade du logement sera en clin PVC gris anthracite. Création de deux parkings sur la parcelle.

PERMIS DE DEMOLIR

17/06/2025	PD 59647 25 00001	Monsieur DOUTRELANT Jean-Marie EHPAD DE WATTEN	6 rue de l'Ermitage 59143 WATTEN	L'EHPAD de WATTEN est constitué de plusieurs bâtiments contemporains alignés sur la rue de l'Ermitage. Il existe une vieille bâtisse délabrée côté rue du Général de Gaulle au coeur du parc qui menace la sécurité des résidents. Le permis de démolir porte sur sa déconstruction. Les autres bâtiments ne sont pas impactés.
------------	-------------------	---	-------------------------------------	---

Article R423-6 du Code de l'Urbanisme

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration, et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet.